



## Note de service

---

**Date :** Le 23 avril 2008

**À l'attention de :** Ontario Association of Deans of Education (OADE)  
Sous-comité du perfectionnement professionnel de  
l'OADE  
Doyennes et doyens, facultés d'éducation  
Registraires, facultés d'éducation  
Fournisseurs de cours menant à une qualification  
additionnelle  
Directions d'organismes d'éducation  
Organismes regroupant des directions d'écoles, et des  
agentes et agents de supervision  
Ministère de l'Éducation, y compris les bureaux de  
district  
Secrétaires généraux, FEO et organismes apparentés  
COEQ et la FEESO - certification

**De la part de :** Brian P. McGowan, registrateur et chef de la direction

**Objet :** **Mise en œuvre des modifications au Règlement 184/97**  
**– Qualifications requises pour enseigner**

De récentes modifications au Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner auront des répercussions sur la disponibilité de certains cours menant à une qualification additionnelle ou à une qualification de base additionnelle inscrits aux annexes A à E.

L'Ordre espère que la présente lettre vous fournira des renseignements utiles sur les répercussions relativement à la disponibilité et à la prestation des cours en question.

### **Cours qui ne seront plus offerts**

Les cours retirés des annexes A, C et E ne permettront plus d'obtenir une qualification après le 31 août 2008. Les fournisseurs peuvent offrir ces cours uniquement jusqu'au semestre d'été 2008. Dans les cas où l'Ordre a agréé les

cours en question pour une période dépassant le 31 août 2008, la fin de la période d'agrément, à toutes fins utiles, est le 31 août 2008.

En ce qui a trait aux cours qui seront graduellement éliminés de l'annexe D (cours menant à une qualification additionnelle en trois parties), les qualifications seront conférées jusqu'au 31 août 2012. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs cessent d'offrir la première partie des cours de l'annexe D après le 31 août 2008. Les deuxièmes parties et les parties «spécialistes» des cours seront offertes au choix des fournisseurs pendant une période s'échelonnant de 2008 à 2012; toutefois, le dernier semestre auquel il sera possible d'offrir la partie «spécialiste» sera celui de l'été 2012. Nous vous demandons de nous informer par écrit de la façon dont vous comptez éliminer graduellement les cours de l'annexe D que vous offrez.

Les fournisseurs dont l'agrément de la deuxième partie et de la partie «spécialiste» des cours de l'annexe D vient à échéance pendant la période d'élimination progressive devront soumettre une demande de renouvellement de l'agrément pour les cours en question. Si l'Ordre accorde l'agrément, la période d'agrément sera d'au plus trois ans sans toutefois dépasser le 21 août 2012.

Veuillez informer les membres qui possèdent des qualifications qui ne seront plus conférées qu'ils gardent tout de même les qualifications qu'ils ont déjà acquises, et qu'elles figureront toujours sur leur carte de compétence.

### **Cours renommés**

Certains cours des annexes seront renommés. Dans ce cas, le nom de la qualification correspondante qui figure sur la carte de compétence d'un membre ne changera pas; toutefois, on considère que ces personnes détiennent automatiquement la nouvelle qualification. Pour les cours en trois parties, les personnes qui possèdent la qualification de la première partie peuvent s'inscrire à la deuxième partie du cours sous son nouveau nom (de même pour les personnes qui possèdent la deuxième partie qui désirent s'inscrire à la partie «spécialiste») et ce, sans suivre la première (ou deuxième) partie du cours nouvellement nommé.

La période d'agrément des fournisseurs dont les cours sont agréés avec le nom actuel se poursuit en vertu de la décision d'agrément. Au moment où un fournisseur soumet une demande de renouvellement de l'agrément, le fournisseur identifiera le cours conformément à la nouvelle nomenclature à l'aide du menu déroulant dans le système de gestion de l'information sur l'agrément.

## **Nouvelles qualifications**

On a ajouté de nouvelles qualifications aux annexes. Le personnel de l'Ordre travaille diligemment pour que les lignes directrices de ces nouveaux cours soient disponibles en 2008, et que les fournisseurs puissent soumettre une demande d'agrément pour les nouveaux cours et les offrir. Les cours agréés menant aux nouvelles qualifications pourront être offerts dès le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Aux fins de transmission, nous sommes en train de créer des codes de cours pour les nouvelles qualifications. Ces codes seront ensuite implantés dans le système F@cultés etc. En mai, vous recevrez les renseignements relatifs aux nouveaux codes et à ceux qui seront retirés du système.

Nous ferons tout notre possible pour que cette transition se fasse en douceur, pour nos membres ainsi que pour les fournisseurs. Si nous pouvons vous aider d'une façon ou d'une autre, n'hésitez pas à nous le dire.

Pour davantage de renseignements concernant l'agrément, veuillez communiquer avec Janis Leonard, chef de l'Agrément, au 416-961-8800, poste 855 (sans frais en Ontario, 1-888-534-2222). Pour toute autre question, veuillez communiquer avec Michael Salvatori, directeur des Services aux membres, au poste 301.

Sincères salutations.

Le registrateur et chef de la direction,



Brian P. McGowan

**QUALIFICATIONS RENOMMÉES**  
**LE 31 AOÛT 2008**

<b>1<sup>re</sup> colonne</b>	<b>2<sup>e</sup> colonne</b>	<b>3<sup>e</sup> colonne</b>
Annexe	Ancienne qualification	Nouvelle qualification
Annexe A	Anglais (langue maternelle) – English	Anglais langue maternelle
Annexe A	Anglais (langue seconde)	Anglais langue seconde
Annexe A	Éducation physique et santé	Santé et éducation physique
Annexe A	Éducation religieuse	Études religieuses
Annexe A	Formation commerciale – Comptabilité	Affaires et commerce – Comptabilité
Annexe A	Formation commerciale – Gestion de l’information	Affaires et commerce – Technologie de l’information et communication
Annexe A	Français (langue maternelle)	Français
Annexe A	Français (langue seconde) – French	Français langue seconde
Annexe A	L’être humain en société	Sciences sociales – générales
Annexe A	Langue seconde autochtone	Langues autochtones
Annexe A	Sciences familiales	Études familiales
Annexe B	Accueil (niveau fondamental)	Technologie du tourisme et de l’hôtellerie – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année
Annexe B	Accueil (niveau avancé)	Technologie du tourisme et de l’hôtellerie – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe B	Design technologique (niveau fondamental)	Design technologique – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année
Annexe B	Design technologique (niveau avancé)	Design technologique – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe B	Services personnels (niveau fondamental)	Technologie des services personnels et de la santé – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année
Annexe B	Services personnels (niveau avancé)	Technologie des services personnels et de la santé – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie de la construction (niveau fondamental)	Technologie de la construction – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie de la construction (niveau avancé)	Technologie de la construction – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie de la fabrication (niveau fondamental)	Technologie de la fabrication – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année

<b>1<sup>re</sup> colonne</b>	<b>2<sup>e</sup> colonne</b>	<b>3<sup>e</sup> colonne</b>
Annexe B	Technologie de la fabrication (niveau avancé)	Technologie de la fabrication – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie des communications (niveau fondamental)	Technologie des communications – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie des communications (niveau avancé)	Technologie des communications – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie des transports (niveau fondamental)	Technologie des transports – 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> année
Annexe B	Technologie des transports (niveau avancé)	Technologie des transports – 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
Annexe C	Éducation de l'enfance	Jardin d'enfants
Annexe C	Éducation préscolaire des sourds	Éducation préscolaire des élèves sourds et atteints de surdité partielle
Annexe C	Professeur d'ojibway	Enseignant d'ojibwe
Annexe D	Éducation physique et santé (cycles intermédiaire et supérieur)	Santé et éducation physique (cycles intermédiaire et supérieur)
Annexe D	Éducation physique et santé (cycles primaire et moyen)	Santé et éducation physique (cycles primaire et moyen)
Annexe D	Éducation religieuse	Études religieuses
Annexe D	Élèves aveugles	Enseignement aux élèves atteints de cécité
Annexe D	Élèves sourds et aveugles	Enseignement aux élèves atteints de surdi-cécité
Annexe D	Formation commerciale – Commercialisation et techniques marchandes	Affaires et commerce – Commercialisation et techniques marchandes
Annexe D	Formation commerciale – Comptabilité	Affaires et commerce – Comptabilité
Annexe D	Formation commerciale – Entrepreneuriat	Affaires et commerce – Entrepreneuriat
Annexe D	Formation commerciale – Gestion de l'information	Affaires et commerce – Technologie de l'information et communication
Annexe D	Formation commerciale – Traitement de l'information	Affaires et commerce – Traitement de l'information
Annexe D	Informatique – Ordinateur	Informatique
Annexe D	Langue seconde autochtone	Langues autochtones
Annexe D	Ordinateurs dans la salle de classe	Intégration de la technologie de l'information et communication dans l'enseignement

<b>1<sup>re</sup> colonne</b>	<b>2<sup>e</sup> colonne</b>	<b>3<sup>e</sup> colonne</b>
Annexe D	Orientation	Orientation et formation au cheminement de carrière
Annexe D	Sciences aux cycles primaire et moyen	Sciences et technologie aux cycles primaire et moyen
Annexe D	Sciences familiales	Études familiales
Annexe E	Anglais (langue maternelle) – English	Anglais langue maternelle
Annexe E	Anglais (langue seconde)	Anglais langue seconde
Annexe E	Éducation physique et santé	Santé et éducation physique
Annexe E	Éducation religieuse	Études religieuses
Annexe E	Études classiques (latin, grec)	Langues classiques
Annexe E	Études contemporaines	Sciences sociales
Annexe E	Français (langue maternelle)	Français langue maternelle
Annexe E	Français (langue seconde) – French	Français
Annexe E	Formation commerciale	Affaires et commerce
Annexe E	Sciences familiales	Études familiales

**Qualifications retirées**  
**Le 31 août 2008**

<b>1<sup>re</sup> colonne</b>	<b>2<sup>e</sup> colonne</b>
Annexe	Qualification
Annexe A	Design et technologie
Annexe A	Formation commerciale – Commercialisation et techniques marchandes
Annexe A	Formation commerciale – Traitement de l'information
Annexe A	Sciences – Géologie
Annexe C	Développement des écoles communautaires
Annexe C	Droit
Annexe C	Éducation de l'enfance en Grande-Bretagne
Annexe C	Enseignant aux enfants autochtones
Annexe C	Enseignement aux enfants atteints de troubles du langage – Aphasie
Annexe C	Moniteur de conduite automobile
Annexe E	Géologie

**Qualifications graduellement éliminées**  
**Le 31 août 2012**

<b>1<sup>re</sup> colonne</b>	<b>2<sup>e</sup> colonne</b>
Annexe	Qualification
Annexe D	Design et technologie
Annexe D	Élèves sourds
Annexe D	Formation commerciale – Commercialisation et techniques marchandes
Annexe D	Formation commerciale – Traitement de l'information
Annexe D	Multiculturalisme en éducation